



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 05 septembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	17

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Absents non-excusés :

Monsieur PELFRÈNE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

2023 / 066 – CESSION GRATUITE À LA COMMUNE DE ROUMARE DE LA PARCELLE AE 743

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un habitant souhaite rétrocéder gratuitement à la commune de Roumare la parcelle cadastrée AE 743 d'une contenance de 7m², charge à lui de régler les frais liés à l'acquisition de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- ACCEPTER l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 743 d'une contenance de 7 m²
- AUTORISER le Maire à signer l'acte d'acquisition, étant convenu que les frais liés à cette acquisition resteront à la charge du cédant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 743 d'une contenance de 7 m²
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition, étant convenu que les frais liés à cette acquisition resteront à la charge du cédant.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

